

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 6 MAI 1899.

No. 219

SOMMAIRE :

Un mot d'excuse, *La Direction* — Respect aux déposants, *Vieux-Rouge* — Le livre de M. Demolins : — *Suite*, Chapitre II Le régime scolaire allemand forme-t-il des hommes, — Révolte et Soumission, *Jean de Bonnefon* — Musique Sacrée, *Henri des Houx* — Contre les Jésuites, pour la nation, *Gustave Hubbard* — L'éducation des Femmes, *Catholique* — L'incident de Joliette.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

UN MOT D'EXCUSE

La complétion de la deuxième livraison des "Contemporains" ayant absorbé toutes les minutes que nous avons à notre disposition cette semaine, nous sommes forcé de donner un numéro un peu moins rempli que d'habitude, au point de vue des éditoriaux.

Deux articles très importants sur la conférence de M. Rod, et sur la réunion du Conseil de l'Instruction Publique, ont été renvoyés au prochain numéro.

Ceux qui désirent se procurer la deuxième livraison des "Contemporains" sont priés de s'adresser à l'éditeur du RÉVEIL, Boîte 2184, Bureau de Poste, Montréal, et elle leur sera expédiée franco par le courrier suivant, sur réception de 50 cents.

Il reste encore quelques exemplaires de la première livraison.

LA DIRECTION.

UN BIEN INESTIMABLE

La santé est un bien précieux, sauvegardons-le par l'emploi du BAUME RHUMAL. 58

RESPECT AUX DEPOSANTS

Encore la Banque du Peuple !

Eh oui, les débris de la vieille façade sont encore debout et ils se cramponnent, ils refusent de nettoyer la place, ils ne veulent pas disparaître.

Par exemple, ils ont inventé un truc magnifique pour se retirer pas trop mal d'une très mauvaise affaire.

Ils ont blagué le Parlement il y a deux ans et ils le blaguent encore aujourd'hui.

Mais ceux qui sont blagués le plus, ce sont les bons Canayens qui ont payé leur bon argent pour qu'il passe aux mains des Clendinneng et des Lefebvre sous l'œil bienveillant de l'honnête patriarche J. Grenier, qui n'y voyait goutte et s'occupait seulement d'empêcher les chiens de commettre des incongruités le long des colonnes de Sa Banque.

L'administration de la Banque du Peuple subsistera comme monument d'ineptie financière et d'incapacité administrative.

Mais, c'est quand il s'agit de se tirer des pieds, et de dégager leurs responsabilités, que les directeurs déploient un flair et une ruse admirables.

Ces messieurs qui, tout le temps que la Banque fonctionnait, s'occupaient comme d'une guigne de l'emploi des fonds du public, sont aujourd'hui d'un soin jaloux pour leurs intérêts.

Ils avaient oublié, tout le temps que dura l'orgie de M. Bousquet, que leur charte les rendait responsables jusqu'au cou du gaspillage.

Peut-être pensaient-ils, comme ils en donnent la preuve aujourd'hui, qu'il y a avec les chartes des amendements, non, des accommodements.

Toujours est-il que voici leur proposition actuelle, telle qu'elle a été combinée

dans une réunion des fidèles tenue au mois de janvier dernier :

Considérant qu'à une réunion des créanciers et déposants de la Banque du Peuple, tenue le 26 novembre dernier, il a été unanimement résolu d'accorder aux directeurs, en leur qualité de liquidateurs de la banque, en vertu de la loi passée à la dernière session du Parlement du Canada, un nouveau délai de deux ans à compter du premier jour de mai prochain, à condition qu'ils paient comptant et sans délai le montant de la garantie donnée par eux à la banque ;

Considérant que, bien que disposés à payer et satisfaire à toutes leurs obligations, quelques-uns des directeurs qui ont donné cette garantie ne peuvent réaliser sur l'actif sans avoir une décharge entière et complète de leurs engagements, d'après la loi, envers la banque et ses créanciers ;

Considérant qu'après mûre délibération, les dits directeurs en sont venus à la conclusion d'offrir en règlement de tous leurs engagements envers les créanciers et déposants de la banque, aussitôt qu'un bill ratifiant cet arrangement aura été adopté par le Parlement du Canada, une somme de quarante-cinq centins par piastre, comptant, sur le solde en capital restant aujourd'hui dû aux dits créanciers, tous paiements partiels qui pourront être faits dans l'intervalle, sous forme de dividendes ou autrement, devant être considérés comme autant de versements à compte des dits quarante-cinq centins par piastre ;

Considérant qu'il serait de l'intérêt des dits créanciers et déposants de la dite banque que la dite offre soit acceptée,

Il est par le présent résolu d'accorder aux directeurs de la dite banque une décharge entière et complète de leurs engagements envers la banque et eux mêmes, sur paiement de la somme de quarante-cinq centins par piastre, ainsi que ci-dessus mentionné, sur le solde encore dû, et de transférer aux dits directeurs tout l'actif de la dite banque, de quelque nature qu'il soit, afin de leur procurer les moyens de payer la dite somme.

Voilà donc le projet des ces messieurs.

En 1897 ils ont obtenu du Parlement d'éviter de subir la loi commune, c'est-à-dire la liquidation de la Banque et leur liquidation propre.

Ils avaient alors promis de payer tous les dépôts dans les deux ans.

Ils avaient promis de déposer \$200,000 comme directeurs pour garantir tout ce qui pourrait rester dû après la liquidation des affaires de la Banque.

Ils ont trompé le Parlement.

Ils n'ont pas liquidé.

Ils n'ont pas déposé les \$200,000 de garantie. Maintenant ils viennent demander la destruction complète de l'ancienne charte qui rendait leur responsabilité absolue et totale et ils veulent après avoir fait un paiement qui représente à peine 75 cts dans la piastre des dépôts englobés et pour le paiement desquels ils accaparent l'actif de la Banque, ils veulent être débarrassés de toute responsabilité.

C'est une pure indignité.

Voici le texte du Bill présenté à la chambre pour sanctionner cette indignité:

Considérant que la Banque du Peuple a représenté, par sa requête, que le chapitre 75 des statuts de 1897, un délai supplémentaire de deux ans, à compter du premier jour de mai mil huit cent quatre-vingt dix-sept, a été accordé par les intéressés aux directeurs de la dite banque, pour le paiement des versements à venir sur leurs créances, soit, cinquante pour cent étant la balance de leurs réclamations, les dits paiements devant être faits par proportions de dix pour cent et au fur et à mesure de la réalisation des valeurs; et considérant que certains directeurs de la dite banque, savoir: Jacques Grenier, Charles Lacaille, Toussaint Préfontaine, William Francis et George S. Brush ont donné des garanties sur leurs biens personnels à l'effet de combler partie du déficit qui pourrait exister après la liquidation des affaires de la dite banque; et considérant que les directeurs susdits ont offert le paiement de quarante-cinq centins dans la piastre sur le solde encore dû lors de la dite offre; et considérant que la dite offre excède ce qui pourrait être réalisé sur la liquidation de l'actif de la dite banque, y compris les garanties fournies par certains des directeurs, et considérant qu'après considération de l'offre susdite des

directeurs, à une réunion des créanciers et déposants de la dite banque, tenue le vingt-cinq de janvier mil huit cent quatre-vingt dix-neuf, il a été résolu d'accorder aux directeurs susdits une décharge complète de leurs obligations envers la dite banque, ses actionnaires, ses créanciers et déposants, sur paiement de la somme de quarante-cinq centins par piastre sur le solde encore dû, et de transférer aux dits directeurs tout l'actif de la banque, de quelque nature qu'il soit, afin de leur permettre de payer la dite somme, comme il appert de la résolution reproduite à l'annexe du présent acte; et considérant que les directeurs susnommés et les liquidateurs de la dite banque se sont conformés à la dite résolution, et que depuis son adoption ils ont payé un versement aux créanciers et déposants de la dite banque, à compte de la dite somme de quarante-cinq centins par piastre; et considérant que la dite banque a demandé, par sa requête, qu'il soit passé un acte ratifiant et confirmant la dite résolution, et qu'il est à propos d'accéder à cette demande: A ces causes, Sa Majesté, par et avec l'avis et le consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, déclare et décrète ce qui suit:—

1. La résolution contenue à l'annexe du présent acte est par le présent ratifiée et confirmée, et déclarée valide et exécutoire, nonobstant toutes dispositions à ce contraires contenues dans l'acte constitutif de la Banque du Peuple (ci-dessous appelée "la banque") et ses amendements, nonobstant aussi toutes dispositions à ce contraires contenues dans l'Acte des banques ou dans l'Acte des liquidations.

2. Pour bénéficier du présent acte, les directeurs de la banque devront, dans un délai de quatre-vingt-dix jours après sa sanction, verser entre les mains des mandataires actuels de ses déposants et créanciers, ou leurs successeurs, la somme de quarante-cinq centins par piastre sur le solde encore dû, déduction faite de toute somme payée depuis l'adoption de la dite résolution reproduite à l'annexe du présent acte; et les nommés Jacques Grenier, Charles Lacaille, Toussaint Préfontaine, William Francis et G. S. Brush, ou autres directeurs, après avoir fait le paiement ci-dessus, entreront en possession immédiate, à titre de propriétaires, de tout l'actif de la banque, de quelque nature qu'il soit.

3. Le recours des actionnaires, créanciers et déposants de la banque sera suspendu, tant cou-

tre la banque que contre ses directeurs personnellement, pendant tout le temps que durera le délai accordé par le présent acte aux directeurs pour effectuer le paiement de la dite somme de quarante-cinq centins sur le solde dû lors de l'adoption de la dite résolution ; et si les dits directeurs se conforment à la dite résolution et aux dispositions du présent acte dans le délai de quatre-vingt dix jours après sa sanction, ils seront libérés et déchargés définitivement de tous recours ou actions qu'auraient pu exercer contre eux les actionnaires, déposants et autres créanciers de la banque.

4. Le présent acte s'appliquera aux causes pendantes et aux jugements rendus.

Tout ceci est un ramassis d'assertions et de raisons captieuses.

On prétend qu'il faut donner cette décharge aux directeurs pour leur permettre de réaliser les fonds nécessaires ou d'emprunter les fonds nécessaires pour couvrir le déficit de la liquidation.

Mais qui prouve que la liquidation produirait un déficit.

C'est tout le contraire qui est vrai.

Les capitalistes qui sont derrière les directeurs prêts à leur avancer de l'argent sont bien sûrs de réaliser un bénéfice avec l'actif de la Banque du Peuple, sans quoi ils n'avanceraient pas de fonds.

Pourquoi ce bénéfice serait-il perdu pour les déposants ?

Et puis, il y en a des riches parmi les directeurs, si quelques-uns sont incapables de fournir les garanties.

Il s'agit de quelques cent mille piastres, pourquoi les directeurs riches ne seraient-ils pas tenus de payer.

Rien ne les obligeait de prendre du gâlon et d'occuper des places qu'ils étaient absolument incapables de tenir ; leur incompetence à les tenir a été la cause de la ruine de milliers de pauvres gens.

Qu'ils soient punis.

Il se peut que, dans le comité de la Chambre auquel sera soumis le Bill, comité au sein duquel la camaraderie et la cabale tiennent une trop large place le Bill passe facilement.

A la Chambre cependant, il y aura discussion ; chacun pourra dire ce qu'il pense et discuter librement.

On saura alors pourquoi les pauvres déposants devraient être sacrifiés aux riches directeurs.

VIEUX-ROUGE

Le livre de M. Demolins

CHAPITRE II

(Suite.)

LE RÉGIME SCOLAIRE ALLEMAND FORME-T-IL DES HOMMES ?

Peut-être considère-t-on cette chasse aux mots étrangers comme l'expression d'un ardent patriotisme. Mais voici qui accentue mieux et plus clairement les conditions nouvelles que l'Empereur entend imposer à l'enseignement.

Je désirerais voir l'élément national plus développé chez nous, en ce qui concerne l'histoire, la géographie de notre pays, la mythologie ; commençons d'abord, chez nous, par connaître notre maison. "

Suspendez encore votre jugement, car vous allez voir que la " maison " qu'il s'agit de connaître, ce n'est pas la vieille maison allemande, mais seulement celle qui a été élevée récemment par les princes prussiens et dans laquelle ils ont fait entrer, de gré ou de force, tout le peuple allemand. Ce qu'il faut étudier, c'est l'histoire *actuelle, récente*, c'est-à-dire l'histoire de cette période pendant laquelle la Prusse a peu à peu conquis et soumis à son empire le reste de l'Allemagne. Voilà ce qu'il faut bien exposer aux jeunes générations, afin de leur inculquer de bonne heure l'amour, l'admiration du régime

présent. D'ailleurs, l'Empereur ne dissimule pas sa pensée.

« Du temps où je fréquentais le collège, le *Grand Electeur* n'était qu'une apparition nébuleuse ; la *guerre de Sept ans* était déjà en dehors de toute méditation, et l'histoire finissait à la fin du siècle précédent, avec la Révolution française. *Les guerres de 1813 à 1815, que sont de la plus haute importance* pour tout jeune Allemand, n'étaient pas étudiées, et ce n'est que grâce à des cours supplémentaires, très intéressants, que j'ai été en mesure d'apprendre ces choses. »

Et aussitôt après l'Empereur laisse voir le but final qu'il vise :

« C'est là précisément le *point saillant* ; pour quoi donc nos jeunes gens sont-ils induits en erreur ? *Pourquoi critique-t-on tant notre gouvernement et s'en rapporte-t-on tant à l'étranger ?* Est-ce assez explicatif et l'entendez-vous bien ?

Oui, voilà l'aveu : il faut détourner l'attention de l'étranger, de ce qui se passe et se fait au dehors, pour la concentrer exclusivement sur l'Allemagne nouvelle ; il faut apprendre à admirer les événements qui ont amené l'hégémonie de la Prusse, car c'est « le point saillant ». Par cet habile cantonnement de l'esprit allemand en des bornes étroites, on verra tomber « *les critiques contre le gouvernement* ». « Les jeunes gens, dit l'Empereur, *jugeront autrement les questions du temps présent.* »

Comment n'arriverait-on pas à leur faire juger autrement, en ne plaçant sous leurs yeux que la période héroïque de l'histoire prussienne ? La vieille Allemagne elle-même n'importunera plus leur âme du souvenir de ses longues et délicieuses franchises.

Nous savons maintenant ce que l'Empereur entend par une éducation *pratique* : « Messieurs » dit-il sans fard, « *j'ai besoin de soldats ; j'ai besoin d'une génération forte et apte à servir le pays...* Il faudrait appliquer aux Ecoles supérieures l'organisation de nos maisons d'éducation militaire, de nos Ecoles de Cadets. »

À la bonne heure ! Mais est-ce avec cette formation que la jeunesse allemande sera mise en

mise en état de se lancer dans le monde réel, usuel et de tous les jours, dans le monde où l'on ne tue pas mais où l'on gagne sa vie ? Est-ce cette formation qui fera d'eux des hommes *pratiques*, aptes au travail fécond, aptes à toutes les initiatives qu'exige le développement intense de l'activité moderne ? Il faudrait développer leur initiative, et on ne met sous leurs yeux que les exemples de la discipline prussienne ; on propose comme idéal le régime des « maisons d'éducation militaire ». Il faudrait ouvrir leur esprit, élargir leur horizon, les initier à toutes les entreprises utiles par lesquelles une race étend sa suprématie, non pas militaire, mais sociale, sur les autres races moins bien formées. Au lieu de cela, on leur met des œillères, pour qu'ils ne puissent contempler ni le monde ancien, ni le monde présent en dehors de chez eux. De tout ce magnifique et instructif spectacle, ils n'auront le droit de voir que le petit épisode de l'histoire de la Prusse ! Ils connaîtront les victoires qui s'obtiennent par le canon, et non celles qui s'obtiennent par le travail, la persévérance, l'énergie, l'initiative et la volonté !

Il existe dans l'Inde, certains fakirs qui passent leur vie dans la contemplation de leur nombril, avec la persuasion qu'ils s'acheminent ainsi vers un état supérieur, vers la béatitude. Mais, dans l'Inde même, ces malheureux ne sont qu'à l'état d'exception, de phénomènes. L'Empereur d'Allemagne ne semblerait-il pas avoir rêvé de mettre tout un peuple à ce régime, en l'obligeant à ne contempler qu'un seul point de l'immense univers, à ne contempler que lui-même !

C'est au peuple allemand à décider si ce rêve doit devenir pour lui une réalité.

Mais cela doit aussi nous faire faire un retour sur nous-mêmes, car nous connaissons, nous Français, cet intelligent procédé qui consiste à se cantonner dans la béate et exclusive admiration de soi-même, à se répéter que l'on est « la grande nation » que l'on est en avance sur tous les peuples, etc. Nous aussi, nous sommes portés à croire et à enseigner aux jeunes générations que tout date d'une époque récente, de la Révolution de 1789. Et nous ne nous aperce-

vous pas que, pendant ce temps, le monde marche et qu'il marche sans nous.

Si les réformes décrétées par l'Empereur d'Allemagne sont négatives au point de vue technique, si elles sont illusoires au point de vue pratique, sont-elles du moins fécondes *au point de vue politique* ?

Ce serait vraiment malheureux pour le chef de l'État allemand qu'il n'en fut pas ainsi, car, en somme, son projet de réforme s'inspire uniquement de l'intérêt politique.

Il le déclare d'ailleurs : " Il s'agit maintenant d'apprendre à la jeunesse qu'il faut savoir *conserver ce qu'on a gagné*. On n'a rien fait sous ce rapport, et, depuis quelque temps, *des tendances centrifuges se sont fait sentir*."

C'est donc pour combattre ces tendances centrifuges inquiétantes que tout cet édifice scolaire est conçu. Une fois qu'on a saisi ce point de vue, le discours de l'Empereur d'Allemagne devient d'une clarté éblouissante ; tout y est limpide et coule de source.

Pour que le désir impérial pût se réaliser, il faudrait que l'École eût précisément la vertu que suppose l'Empereur. Or cette vertu, elle ne l'a pas.

Il en a d'ailleurs fait lui-même l'expérience, car son projet de réforme ne consiste, en somme qu'à renforcer un système d'éducation qui était déjà énergiquement tourné vers la glorification de la monarchie prussienne, et dont les Empereurs étaient en réalité les grands maîtres et les inspirateurs.

Aussi les professeurs des gymnases (lycées) de Berlin ont-ils protesté contre le discours de l'Empereur. Ils ont été unanimes à exprimer leurs *regrets* des reproches qui leur étaient faits : ils ont protesté qu'ils avaient toujours " considéré *comme le plus sacré de leurs devoirs d'enseigner à la jeunesse l'amour de l'Allemagne unifiée* et de préparer à l'ordre social des défenseurs capables de *résister à l'effort révolutionnaire*."

Or ce système a complètement échoué, l'Empereur vient d'ailleurs de nous le dire assez énergiquement ; et malgré cet échec, il essaye de l'accentuer encore !

Non seulement l'Empereur d'Allemagne n'ob-

tiendra pas l'effet qu'il attend, mais il risque très fort d'obtenir un effet tout contraire.

Le système d'éducation qu'il va inaugurer ne fera qu'accentuer la faible aptitude qu'ont déjà les classes bourgeoises, en Allemagne, à chercher leurs moyens d'existence dans des carrières indépendantes. car, c'est à ces familles en voie d'ascension que sont propres les Ecoles dont il fait le programme : ce programme les rendra moins aptes à engager avec succès la " lutte pour l'existence," à se répandre au dehors et à y tenir tête à leurs concurrents mieux formés au point de vue social. M. Poincaré a fort bien mis en relief cette inaptitude des classes aisées allemandes et leur tendance à envahir de préférence les carrières militaires, administratives et libérales, à l'exclusion des professions lucratives et usuelles, c'est-à-dire des professions les plus utiles aux individus et à la société.

En augmentant encore l'infériorité de ces classes, à ce point de vue, le nouveau plan d'enseignement créera rapidement un état de souffrance et de malaise. L'État allemand ne pourra pas nourrir, dans son armée et dans ses bureaux, quelque nombreux qu'ils soient déjà, tous les incapables que va produire un enseignement aussi peu pratique et aussi systématiquement borné. Ces incapables s'en prendront naturellement au gouvernement de leur insuccès dans la vie, car c'est le propre des " ratés " de recruter toutes les oppositions. Alors, les symptômes de mécontentement que l'Empereur constate dès à présent ne feront que s'accroître.

Rien ne montre mieux le vice organique de ces gouvernements dans lesquels la personnalité du souverain se substitue sans cesse, à tout propos et hors de propos, à l'action locale et l'initiative privée. En effet, s'il est une question qui regarde essentiellement les localités et les familles, c'est assurément la question de l'éducation. Dans ce domaine, l'action de l'État a toujours été funeste, à tous les points de vue. L'Empereur d'Allemagne en fera, une fois de plus, l'expérience.

Si ces lignes tombaient sous les yeux de l'Empereur d'Allemagne, il serait certainement fort surpris des critiques qu'elles renferment, car il

est convaincu, — ou du moins il le dit, — que ce programme scolaire ouvre la voie nouvelle dans laquelle s'engagent les peuples ; c'est le programme de l'avenir. Je n'exagère pas.

En clôturant la conférence, il a prononcé les paroles suivantes : " Messieurs, nous nous trouvons à un moment de transition et d'entrée dans un siècle nouveau, et, de tout temps, cela a été un apanage de ma Maison, c'est-à-dire de mes prédécesseurs, de sentir les impulsions du temps, de prévoir l'avenir et de se tenir à la tête du mouvement qu'ils avaient résolu de diriger et de mener vers le nouveau but.

" Je crois avoir reconnu la tendance de l'esprit nouveau et le but vers lequel tend ce siècle qui va finir, et je suis résolu, autant que je l'étais en abordant les réformes sociales, à inaugurer avec décision, en ce qui concerne l'éducation de notre jeunesse, les voies nouvelles dans lesquelles il nous faut absolument entrer, car si nous ne le faisons pas maintenant nous y serions contraints dans vingt ans."

On est surpris, en entendant ces paroles dans la bouche du souverain qui vient précisément de réduire l'enseignement à la contemplation admirative des faits militaires accomplis par ses propres ancêtres ; qui vient, du même coup, de supprimer l'éducation technique et de mettre toutes les nouvelles générations d'un grand pays dans l'impuissance d'entreprendre cette fameuse " lutte pour la vie," dont il a cependant, par une amère ironie des choses, fait sonner si haut le mot !

Mais, il faut bien le dire, son allusion ne nous étonne pas ; elle est naturelle chez un Prussien. Ce petit peuple de l'extrême Allemagne, à moitié oriental, s'est trouvé entrer le dernier dans le concert des grands États européens, pour parler comme les diplomates. Il s'est constitué en grande nation après tous les autres, et, comme cet homme qui était né un quart d'heure trop tard et qui n'avait pu rattraper ce quart d'heure, la Prusse est restée régulièrement en retard de deux siècles sur l'horloge de l'Occident et du Nouveau-Monde. Sur les bords de la Sprée, on joue encore, avec le plus grand sérieux, aux Philippe II et aux Louis XIV, sans se douter que

ces trop illustres morts sont depuis longtemps et bien définitivement enterrés, eux et leur régime politique, et on décore du nom d'avenir ce qui est déjà un passé lointain.

Puisqu'il est ici question de l'avenir, de la lutte pour la vie, de la nécessité de projeter la race allemande au dehors, de tenir tête aux races qui s'emparent actuellement du monde, il est intéressant de voir comment ces dernières s'y prennent pour dresser leurs jeunes générations à ce rude et magnifique combat, pour s'assurer partout une supériorité triomphante. On va voir à quel point leur système d'éducation est différent de celui que propose l'Empereur d'Allemagne.

III

Pendant que j'écrivais ces lignes, j'ai reçu la visite d'un de mes amis, qui se préoccupe, lui aussi, d'armer son fils en vue de " la lutte pour la vie " ; chose rare en France, il ne veut en faire ni un fonctionnaire, ni un employé d'administration, mais il veut le mettre en état de se tirer lui-même d'affaire. Il cherche donc, lui aussi, mais plus sérieusement que l'Empereur d'Allemagne, cette fameuse éducation pratique, dont tout le monde veut et qu'on applique si peu.

C'est ainsi qu'il se fit envoyer le programme d'un certain nombre d'écoles étrangères. Un, entre autres, le frappa particulièrement et il eut la bonne idée de me le communiquer. Je crois utile d'en donner ici une analyse, en même temps des renseignements que j'ai pu me procurer directement.

Il s'agit d'un collège anglais spécialement créé pour préparer les jeunes gens à *se créer par eux-mêmes un établissement au dehors*, à fonder dans les divers pays ces exploitations agricoles au moyen desquelles la race anglo-saxonne s'empare peu à peu du monde et évince les autres races. Ce type répond donc bien à ce que l'Empereur d'Allemagne a la prétention de réaliser par son programme. Mais on va voir comme les moyens mis en œuvre sont différents.

Ce programme s'ouvre par deux citations caractéristiques placées en épigraphe. La première est de John Stuart Mill : " On peut affir-

mer sans hésiter que, dans l'état présent du monde, la colonisation est la meilleure entreprise dans laquelle on peut engager avec succès les capitaux d'une vieille et riche contrée." La seconde citation est de E. Forster : "L'émigration devient de plus en plus une nécessité, non seulement pour la classe ouvrière, mais pour toutes les classes."

Le programme indique d'abord le but que l'on vise : Cet établissement s'adresse aux jeunes gens qui désirent recevoir une formation plus spéciale, afin de compléter les lacunes de l'éducation du collègue. Remarquez cependant que l'éducation dans les collèges anglais est déjà très pratique, ainsi qu'on le sait. Il s'agit en un mot de donner les qualités nécessaires (*qualifications*) pour entreprendre avec succès la "lutte pour la vie"; le mot y est, comme dans le programme de l'Empereur d'Allemagne (*the struggle for existence*).

(A suivre.)

REVOLTE ET SOUMISSION

Un prélat, actuellement dans Rome, sait la langue ecclésiastique, belle et sévère comme un granit nu ; il connaît le parler élégant des cours, souple comme un velours de Venise ; et non moins qu'un vrai académicien, il cultive l'argot, ce gros treillis où passe l'esprit de Paris. Un ami demandait l'autre jour au compliqué prélat des nouvelles de Léon XIII. Une dépêche de trois mots répondit :

—Le pape repique.

Il repique, en effet, et curieusement, le vieillard dont le corps semble évanoui et sur lequel la maladie se joue comme un reflet lunaire dans une moire blanche. Il faudra tout le talent, toute la souplesse élégante de M. Henri des Houx pour écrire l'histoire de ce pontificat. Car l'historien exact semblera varier s'il admire et étonne tour à tour. Et ce ne sera pas l'historien qui subira des variations. Ce sera l'objet même de l'histoire : Léon XIII.

Comment des admirations égales pourront-elles suivre ce pape, élu parce qu'on le croyait italianissime et qui a placé le trône éternel de

Pierre plus loin du trône branlant du roi Humbert que ne le fit Pie IX ?

Comment pourrait-t-on à la fois rester ébloui devant le pape qui a jeté l'Eglise à toute vapeur dans les voies nouvelles entre la haie du socialisme et le fossé de la démocratie et qui, au soir de sa vie, arrête brusquement sa machine sans rien briser et remet tout le train sur la route que suivirent les grands prédécesseurs, les Pères.

Le pape, penché sur les bords d'une tombe, dont les planches semblent plus disposées à se rapprocher que les lèvres de la plaie opérée, reçoit-il une lumière plus nette à mesure qu'il approche du but où tend toute course humaine ? Dieu garde-t-il ses rayons inconnus pour inonder l'âme de son représentant à l'heure même où cette âme vacille à la tombée de la grande nuit ? On ne le sait. Mais Léon XIII accomplit en ce moment les trois plus grands actes de son règne, ceux qui peuvent arrêter et bouleverser le jugement de l'histoire.

Il a condamné l'américanisme.

Il a sauvé la femme chrétienne, en son éducation.

Il va frapper les abbés démocrates, et l'on assure que la lettre lancée contre eux est écrite depuis cinq ans, depuis le jour où la Belgique fit d'un bois recourbé le berceau de cette révolte discrète.

Pour voir l'éclat que ces trois actes lancent dans l'espace de l'idée comme trois lignes lumineuses allant du ciel à la terre pour décomposer ce prisme en forme d'arc-en-ciel, il faudrait la somptuosité de poésie d'un Joseph de Maistre ou la sûreté de regard d'un Bonald. Il faudrait reconnaître et avouer qu'en cela paraît moins la grandeur d'un homme, la puissance d'une intelligence que la divinité de la religion dont il est le ministre. Il faudrait montrer qu'au-dessus d'un pape, il y a le Pape, qu'à côté de la faiblesse humaine se tient la Force, comme l'ange à l'Épée se tint à côté du soldat vaincu.

Et pour conclure, il faudrait avouer que le plus étonnant miracle des temps modernes est peut être cette évolution d'un homme qui, après avoir été le chauffeur, celui qui menace de brûler la chaudière, à force de combustibles nou-

reaux, devient le mécanicien, celui qui sait régler la marche et en assurer la majesté. Tout, au reste, dans l'histoire de l'Eglise, tend à la connaissance d'une force supérieure, restaurant la faiblesse des hommes. J'ai lu, ces temps derniers, un savant et précis ouvrage où se cache sous le joli pseudonyme de Julius Memor, l'érudition d'un très docte prélat français, Mgr Guthlin. L'auteur parcourt l'histoire diplomatique des Couclaves et nous montre les efforts des Empires, les combinaisons des ambassadeurs, la volonté des Rois se brisant toujours contre un de ces incidents que les sots appellent les effets du Hasard. C'est ainsi que le droit de Veto exercé par les monarchies catholiques tourna sans cesse sa dangereuse pointe contre ceux qui crurent le manier habilement.

Mais ce sont là de graves et hautains sujets. Il suffit, ici, de montrer, en un curieux parallèle, les catholiques de France et ceux d'Amérique devant l'autorité du Pontife. Ici, la soumission sans phrases, la grande tradition chrétienne descendue du Golgotha jusqu'à nous par le monumental escalier où se tiennent debout pour l'éternité les saints de notre Eglise nationale. Là-bas, de l'autre côté des océans, des révoltes sourdes, des combinaisons, des retards, des sous-entendus, un catholicisme d'exportation sans solidité, où la soumission est mêlée de schisme comme dans les étoffes le coton se mêle à la soie.

En France, c'est Mgr Sueur, notre élève de l'Ecole qui fit les grands soumis ; c'est Mgr Sueur qui transmet au pape la lettre de Sœur Marie du Secrè-Cœur, la condamnée d'hier. Et cet acte de soumission honore l'archevêque d'Avignon, grandit la petite religieuse.

C'est aussi un évêque que l'on appelle *avancé*, sans doute parce que son esprit marche avec les plus nobles, qui écrit cette semaine aux religieuses de son diocèse :

— "Vous éprouverez un vif sentiment de gratitude pour cette autorité souveraine (le pape)... Pour vous, l'idéal de l'éducation consiste à dégager la Française chrétienne. Et vous n'avez pas à attendre les leçons d'aventureux novateurs pour connaître cet idéal.... Si les certificats d'études, les brevets sont désirés par les familles,

préparez à ces certificats, à ces brevets, mais ne sacrifiez pas la formation morale à cette préparation."

Demain, les démocrates chrétiens frappés à leur tour s'effaceront eux-mêmes de l'histoire et ce trait sera le plus beau de leur courte existence.

En Amérique, c'est autre chose. Le *Catholic Citizen*, journal des évêques, mécontent de la condamnation de feu Hecker, écrit froidement : "Les règlements de l'Eglise en ce pays devraient mettre un frein au trop fréquent recours à Rome."

Le même journal conseille avec ironie à l'autorité romaine de fonder un corps de missionnaires pour la conversion de l'Italie, d'après le plan indiqué par le Père Hecker pour la conversion de l'Amérique.

Que penser surtout du cardinal Gibbons, qui retarde la publication de la lettre du pape, en espoir secret que Léon XIII mourra sans avoir le temps d'insister ? Le *Catholic Citizen* avoue puérilement cette combinaison et ajoute : "Le Vatican lui doit des excuses !" Lui, c'est le cardinal Gibbons, ce *porporato* qui nous jette dans le repentir de nos hâtives admirations et qui se venge des sympathies françaises en s'essayant à jouer au conclave prochain le rôle d'ami de Guillaume II et le rôle plus difficile d'émancipateur sans l'énergie de Luther, sans le génie clair de Laménais.

La catholique Amérique annonçait qu'elle allait succéder à la France dans le poste de protectrice de la Foi ! Au premier choc le masque s'est décroché et la fille nouvelle de l'Eglise qui devait remplacer la fille aînée, n'est plus, aux yeux du monde, que la fille bâtarde du Libéralisme, mensonge de Liberté !

JEAN DE BONNEFON.

C'EST BIEN MERITE

La faveur dont jouit le BAUME RHUMAL auprès de tous les malades atteints de rhume, toux, grippe, bronchite, est due à sa grande rapidité d'action et à son insurpassable efficacité.

MUSIQUE SACREE

Paris, dont la fonction est de consacrer les gloires nationales ou étrangères, a donné ses applaudissements à un jeune maître italien, déjà célèbre en son pays, et qui, dans un autre genre, apparaît comme le rival de l'*illustrissimo* Mascagni, l'auteur de la *Cavalleria rusticana* et de l'*Iris*, que viennent d'acclamer toutes les grandes villes de la péninsule.

L'Italie travaille à reconquérir, sinon la primauté dans l'art musical, du moins la place éminente qui lui fut dévolue au temps des Marcello, des Palestrina, des Rossini, Donizetti, Bellini, et, tout dernièrement encore, avec Verdi. Le goût de la musique italienne avait dépéri, sous l'empire du triomphant wagnérisme. Les compatriotes de Cimarosa s'efforcent de le ressusciter ; ils ont abandonné les mélodies trop faciles, les harmonies trop sommaires, et répudié l'héritage des aimables, mais trop paresseux imitateurs des grands faiseurs de cavatines. Ils reviennent aux sources de l'inspiration sérieuse ; ils s'approprient les procédés savants des bénédictins de la musique, et ils tâchent de concilier, avec toute la science du contre-point et de la fugue, leur grâce et leur passion natives.

Le vieux Verdi leur avait montré la route. Le chantre de la *Traviata* et de *Rigoletto* avait, sur le tard, renouvelé sa méthode emprunté à ses rivaux anciens et modernes leurs moyens d'expression, d'instrumentation de rythme et de modulations, pour nous apporter *Otello* et *Falstaff*.

Les jeunes, qui n'avaient rien à oublier, ont suivi le "patron." Mascagni, organis'e de village, s'est élevé aux nues avec ses compositions dramatiques. L'abbé Perosi, presque un adolescent, monte encore plus haut dans l'opinion de ses compatriotes, avec ses compositions religieuses. Il a entrepris, en combinant toutes les ressources offertes par Bach, Hændel, Palestrina, Beethoven, Wagner, de rendre à la musique sacrée italienne son antique dignité.

Nous connaissons de lui une œuvre, la *Résurrection du Christ*, et nous pensons qu'il ne nous a pas présenté la moins digne.

Admirons d'abord la magnifique récompense que l'enthousiaste Italie accorde aux premiers efforts des artistes consciencieux, nés pour la faire honneur. Dès son premier essai, Mascagni a trouvé en son pays des *bravos* si bruyants qu'ils ont été entendus par le monde entier et que sa *Cavalleria rusticana* a fait d'emblée le tour du globe. A l'âge de ving-six, l'abbé Perosi a été consacré "génie". Sur la seule renommée qu'il avait déjà composée, en sa précoce enfance, nombre de messes, de motets, d'oratorios, bien travaillés, il a été appelé, de la direction de la chapelle de Saint-Marc à Venise, à celle du Vatican. Non seulement les basiliques, mais les théâtres se disputent l'honneur d'exécuter solennellement ses œuvres. Déjà sa figure de modeste et gentil séminariste orne les cartes postales illustrées ; bientôt on le verra sur toutes les boîtes d'allumettes, où elle prendra la place d'Adelina Patti. C'est de la gloire, cela.

La semaine sainte apporte une recrudescence à l'illustration naissante. La musique sacrée de l'abbé Perosi fait pâmer à Rome toutes les miss protestantes de l'Angleterre et de l'Amérique. Elles n'y comprennent pas grand'chose ; mais elles savourent, parce que le nom est inscrit en gros caractères sur les affiches, parce que la figure de l'*abbalino* est jolie, et parce qu'on leur a dit que c'était de la musique savante. Sous le couvert de cette épithète, les *snobswomen* sont capables d'affronter tous les supplices de l'enfer.

Nous ne voulons pas dire que la musique de l'abbé Perosi soit "intrinséquement" ennuyeuse. Bien loin de là : elle est fort intéressante pour qui est capable d'en analyser les réminiscences, les procédés, les tendances. Mais il se passera encore quelque temps avant que cet intérêt soit accessible aux admiratrices de Gostaldoni ou de Tosti. Pascal, Bossuet, Mallebranche ne m'ennuient pas ; ils feraient bâiller les jolies petites milliardaires de New-York ou de Chicago, qui préfèrent de beaucoup les comédies de MM. Feydeau ou Lavedan.

Ces admirations hâtives, ce tapage de célébrité, cette invasion de la mode dans le domaine de l'art, surtout sacré, c'est la plaie de notre

époque, celle qui menace de détruire en l'œuf, de tuer dans le germe les promesses du talent.

L'abbé Perosi avait choisi le bon lot. Il s'était confiné dans la musique religieuse, c'est-à-dire en cette partie réservée où l'inspiration se donne libre essor, où le génie n'est retenu à terre par aucune gêne matérielle, où il s'envole sans entrave vers le ciel, vers cet au-delà d'où il a reçu l'étincelle de chaleur et de lumière. Il n'est pas de sujet plus musical que celui des saints mystères, puisque la musique est le moins matériel des arts; pas de forme plus propice à l'expression et aux amples développements des idées pures, des passions primordiales et intimes, des élans désintéressés vers l'idéal.

Le compositeur religieux n'a pas le souci des profits de son art, ni du tumulte des applaudissements, ni de l'effet scénique. Il n'est pas lié aux nécessités et aux convenances; il n'est pas attaché à la variété des tableaux, à la brusque évolution des péripéties, à la platitude des dénouements. Comme le symphoniste, il manie avec une souveraine indépendance la matière musicale, infiniment riche; il est roi dans l'empire des sons. Il n'a pas à compter avec le goût ou le caprice du public.

Je crains bien que les succès prématurés du jeune abbé l'obligent à trahir le noble idéal qu'il s'était proposé.

Déjà, dans sa *Résurrection du Christ*, on remarque un évident défaut d'ordonnance, qui est dû aux soins de l'effet presque théâtral. Il y a recherche du contraste entre la première partie, celle de la mort, et celle de la résurrection même. La *Résurrection* manque d'ampleur. Le Christ y apparaît à peine, dissimulé derrière les saintes femmes, qui ont le premier rôle. Où sont les disciples d'Emmaüs? Où est le sublime dialogue avec le saint incrédule? Où est l'éclat de ce divin précepte: "Bienheureux ceux qui croiront et qui n'auront pas vu?" Tous ces sujets d'intime philosophie, de profonde émotion ont disparu devant la nécessité de faire des airs de femmes, des chœurs d'hommes et d'anges. Le maître a consenti, en un si haut sujet, des sacrifices impies aux convenances de l'effet.

Puis, il y a de la préciosité scénique dans la marche de la Vierge vers le tombeau, dans son dialogue avec celui qu'elle prend pour le jardinier, et jusque dans ce cri: *Rabbôni*, qui sollicite l'applaudissement.

Ce n'est pas encore là tout à fait de la musique sacrée.

Je crois bien qu'avec tant d'exhibitions dans les théâtres, tant de rappels, tant de bouquets, tant de louanges, tant de réclames sur les murs et dans les journaux, tant de vignettes sur les cartes-postales, un jeune maître, non encore pourvu d'originalité, mais muni de bonnes études et d'excellentes intentions, s'écarte chaque jour davantage du but sublime qu'il s'était assigné.

La musique religieuse n'est pas encore rétablie par lui en son antique dignité.

Il y pourrait contribuer, s'il disait adieu à ses faciles et mondains triomphes, et s'il mûrissait son génie dans la retraite.

Qu'il pardonne à un sincère adorateur et ami ce sermon de semaine sainte.

HENRI DES HOUX.

Contre les Jesuites

POUR LA NATION

La transformation mentale d'un peuple est la préface nécessaire des grands changements sociaux. Jamais la Révolution politique et sociale de 1789 n'aurait éclaté dans la période philosophique de l'Encyclopédie: Diderot ouvre la voie à Danton.

Dans les premiers temps de la troisième République, Gambetta se réclamait ouvertement de la philosophie positive. "Votre philosophie, la nôtre," disait-il à Littré dans le banquet où l'on célébrait l'affiliation du célèbre disciple d'Auguste Comte à la loge de *Clément Amitié*, permettrait de dégager la politique républicaine. Jules Ferry aussi se faisait maçon à la même heure et ne cachait pas que loin d'être un catholique d'Etat, il désirait que la France se ralliât en tant que nation au rationalisme, à la philoso-

phie naturelle, à la libre-pensée positive.

Si la pensée des deux hommes d'Etat n'avait pas été dénaturée par les arrivistes qui ont prétendu recueillir leur succession, jamais l'antisémitisme n'aurait fleuri sous Méline et démontré, par le long martyre de Dreyfus, que l'intérêt de la catholicité reste un Moloch auquel les Jésuites peuvent impunément sacrifier les droits et la vie des hérétiques.

L'hérétique, dit Bossuet, est celui qui pense pour lui-même. Or tout vrai républicain doit penser pour lui-même et par conséquent devient hérétique, au regard de l'intolérance cléricale. La France républicaine, suivant le docteur de Rome, n'a pas le droit de garder les institutions qui déplaisent à l'Eglise, Hugues Le Roux, jadis familier de l'Elysée, *Félix régnant*, vous le dit clairement : " Regardez maintenant, dit-il, par qui a été patronnée la loi du divorce, qui s'est élevé contre elle. Il nous faudra conclure que, comme la loi de la neutralité et de la laïcisation de l'hôpital, elle a été surtout en pays catholique. Cela fit son succès. Cela pourrait causer sa déchéance."

Cela est sûr, si le dreyfusisme était terrassé la réaction cléricale enivrant le pays de mensonge et de faux abrogerait le divorce, comme le firent en 1818, profitant de Waterloo, les chauvins de l'armée de Coblentz.

L'opinion politique n'est solide que si elle se double d'une conviction morale.

Les députés pangermanistes autrichiens, pour préparer leur action politique, commencent par se convertir du papisme au protestantisme, ils savent par expérience que si l'on ne change pas la mentalité religieuse on ne fonde rien de décisif. Et lorsque l'Empereur d'Allemagne veut combattre efficacement le désarmement il fait prêcher par son délégué officiel, le professeur Strongel, que " *le christianisme et l'Eglise considèrent la guerre comme nécessaire, qu'elle est la propagatrice de la civilisation et qu'elle fait fleurir une branche importante de l'industrie* ; que la théorie qui condamne la guerre à cause des existences fauchées ou brisées est par trop individualiste et que l'idiotie de la paix universelle (Friedensdusale) doit être énergiquement combattue."

C'est pourquoi Lemaitre et Coppée, suivant le mot d'ordre de l'empereur Guillaume ; comme les chrétiens impérialistes allemands ils défendent la sainteté de la guerre. Ils sont d'accord avec Brunetière. Ils savent où est le pilier de la République, ils s'acharnent contre la franc-maçonnerie : c'est que la mentalité philosophique assure des citoyens franchement républicains et que la mentalité théologique prépare les sujets des papes et les Césars, les hommes à toute servitude.

GUSTAVE HUBBARD.

L'EDUCATION DES FEMMES

Le Vatican vient enfin de rendre sa décision dans une question qui avait vivement agité le public religieux, notamment en France et en Italie. Nous voulons parler de ce fameux projet d'école normale pour les institutrices congréganistes, dont une religieuse française, Mme Marie du Sacré-Cœur, avait pris l'initiative.

Le projet était appuyé par un livre où Mme Marie du Sacré-Cœur démontrait par des preuves irréfragables l'insuffisance de l'enseignement congréganiste dans les Instituts de jeunes filles et l'urgente nécessité d'y remédier. Cette initiative avait rencontré l'approbation de la portion la plus contingente et la plus progressive du clergé et des catholiques français, tandis que l'élément rétrograde ou tardigrade la combattait avec acharnement. Léon XIII, au début, encourageait lui aussi vivement ce projet. Il est incontestable qu'il l'avait accueilli avec sympathie et qu'il s'était montré satisfait d'un rapport que lui avait transmis l'archevêque d'Avignon et qui défendait chaleureusement les idées de Mme Marie du Sacré-Cœur. Il avait même été question de confier au catholique gouvernement de Fribourg, en Suisse, la tâche de réaliser ce projet d'Ecole normale congréganiste et des pourparlers avaient déjà été engagés dans ce but. On a été d'autant plus surpris de la décision que vient de rendre la Congrégation des évêques et réguliers. Cette décision écarte le projet de Mme Marie du Sacré-Cœur, déclare son livre digne de blâme, et en ce qui regarde le relève-

ment de l'enseignement congréganiste, ajoute qu'il n'y a aucune mesure générale à prendre ; que les évêques prendront les mesures particulières qu'ils estimeront nécessaires. Cette décision constitue donc une fin de non recevoir complète opposée aux réformes de Mme Marie du Sacré-Cœur. Et cependant, beaucoup de bons esprits en France et ailleurs estiment ces réformes utiles ou nécessaires. Leur urgence était démontrée, dans le livre de Mme Marie du Sacré-Cœur, par des arguments difficiles à réfuter. La Congrégation des évêques et réguliers s'est montrée d'un autre avis et beaucoup le regretteront.

On peut parier à coup sûr qu'il y a quelques mois, quand Léon XIII, en pleine possession de ses forces, se trouvait moins accessible à certaines influences, les choses auraient pris une autre tournure. L'élément routinier qui domine encore dans certaines congrégations et qui a en aversion tout ce qui ressemble à une réforme et à un progrès, n'aurait pas remporté une aussi facile victoire. Malheureusement l'état précaire de Léon XIII l'empêche de tenir d'une main aussi ferme que jadis les rênes du gouvernement ecclésiastique et d'imposer ses idées personnelles. C'est la répétition de la condamnation adoucie de l'américanisme et des ordinations anglicanes. On soulève la question, on appuie et encourage le mouvement et en fin de compte, tout se termine à la surprise générale par une condamnation.

CATHOLIQUE.

L'INCIDENT DE JOLIETTE

(Suite)

Q. " M'avez-vous dit que le frère Lacasse était un homme excessivement prudent ?

" M'avez-vous dit cela ?

R. " Il était prudent, mais si—

Q. " M'avez-vous dit cela, oui ou non ?

R. " Je vous l'ai dit, je n'étais point sous serment, je n'étais pas obligé de dire la vérité.

Q. " Vous m'avez dit cela bien librement, je ne vous ai pas forcé à me dire ces choses-là ?

R. " Je sais bien que vous ne m'avez pas forcé.

Q. " Est-ce que vous ne m'avez pas dit dans le temps qu'il n'y avait pas d'imprudence ?

R. " Oui.

Q. " Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas d'imprudence ?

R. " Oui."

Evidemment, les dires de ce jeune homme ne peuvent avoir tout le poids qu'ils mériteraient autrement.

Cependant, il est un témoin bien important dans la cause, puisqu'il est le seul survivant de ceux qui ont pris part à cet événement tragique.

Mais reprenons la relation des faits :

Aussitôt la brouette et les arbres mis dans la chaloupe, M. Lacasse, Jos. Ouimet et le jeune Courtemanche y montèrent, et elle s'éloigna de terre pour retourner à la ville avec sa légère charge. Comment fût-elle alors conduite, nous ne le savons guère. Ouimet s'en exprime ainsi en quelques mots :

" Quand nous avons été rendus près de l'île le courant a fait *chavirer* la chaloupe et le vent aussi. M. Lacasse, se trouvant excité, s'est jeté à l'eau au bout de la chaloupe. Ensuite, voyant qu'on descendait pas mal, on a jeté la brouette et les sapins à l'eau. Ensuite, on arrivait proche de la digue ; voyant qu'on n'était plus capable de venir à terre, il nous dit : " Faites votre acte de contrition," et on s'est laissé descendre."

La demande ne lui en fait guère dire plus, mais la défense a réussi à obtenir quelques autres détails que voici : Il est évident que par l'expression " chavirer," il n'a pas voulu dire que la chaloupe avait versée, car plus loin il dit qu'elle a viré, voulant dire sans doute qu'elle avait changé de bout, et d'ailleurs cela est d'accord avec le reste de sa version de l'accident. Il prétend que la brouette dont les *manchons* seuls dépassaient les côtés de la chaloupe, était dans un des " bouts " de cette même chaloupe, tandis que les autres témoins assurent qu'elle avait été placée entre les deux sièges du milieu, c'est-à-dire, les arbres debout non dans la brouette, d'un côté du siège du milieu, et la brouette vide de l'autre. Lui, Ouimet, était à un bout, mais

ne nous dit pas lequel. La chaloupe était au milieu de la rivière quand elle a reviré de bord, il ventait peu, du sud ouest, et de manière à favoriser la traversée, l'eau n'était pas agitée, la chaloupe ne balançait point sous la double action de l'un et de l'autre, elle ne plongeait pas non plus, il y avait un courant ordinaire. La traverse se faisait au bout de "l'île au Mouton," à l'endroit choisi par tout le monde pour cela—une traversée d'une couple d'arpents au plus, faite en quelques minutes à 300 pieds de la digue.

Rendus à un arpent à peu près de la digue, tout près de l'île au Mouton, à la pointe, s'étant aperçu que la chaloupe commençait à dériver, feu M. Lacasse se jeta à l'eau par l'avant pour arrêter la marche de l'embarcation, le jeune Courtemanche s'emparant des rames, mais n'atteignant pas fond, M. Lacasse remonta tout aussitôt et dit à ses compagnons qu'il allait jeter les arbres à l'eau, ce qu'il fit, et la brouette aussi. Il essaya alors de faire remonter le courant à l'embarcation, mais en vain, dit Ouimet, car il était trop excité et les rames ne prenaient pas l'eau ou sortaient des talets. Ensuite, à trois perches de l'écluse, après leur avoir dit de faire leur acte de contrition, une seconde fois, M. Lacasse s'est élancé à l'eau.

Ouimet ne nous en dit pas davantage.

M. Chauvin, père, qui était sur l'île en même temps que M. Lacasse et ses élèves, et qui a vu les plants qu'on avait arrachés, nous donne la grosseur de ces petits pins-cyprès; ils avaient, dit-il, de 1 à 1½ pouce de diamètre avec une racine de 7 à 8 pouces aussi de diamètre, leur poids pouvait être d'une quinzaine de livres. Il a vu la chaloupe à l'endroit ordinaire pour attérir.

Le frère Poupart était aussi sur le bord de la digue attendant pour traverser lui aussi à l'île St. Jean, et vit la chaloupe contenant M. Lacasse qui conduisait, et deux compagnons, quitter l'endroit en question et venir en suivant la voie ordinaire. Vers le milieu de la rivière, à mi-chemin, entre la digue et la traversée aux chaloupes, M. Lacasse se jeta à l'eau et essaya de retenir la chaloupe; ne réussissant point, il se rembarqua, et a continué à ramer, mais les ra-

mes s'arrachaient des talets—il ramait ainsi dans la bonne direction et le peu de vent qu'il faisait venait du sud ouest, par conséquent propre à le pousser vers terre. Les pins avaient de 4 à 5 pieds de haut et ne pouvaient donner aucune prise au peu de vent qui soufflait dans le moment.

Comme l'on voit, ce témoin corrobore en partie Ouimet, mais, comme lui, il cesse, pour une raison ou une autre, de nous éclairer sur ce qui est survenu immédiatement avant le passage de l'embarcation par dessus la digue. Aucune question ne lui est posée, soit d'un côté soit de l'autre, sur le sujet.

Diverses personnes ont été témoins de ce que l'on pourrait appeler le second acte de ce drame.

M. Ephrem Chapleau ayant entendu du bruit, sortit de l'office seigneurial où il se tenait ordinairement pour ses affaires, et vit M. Lacasse debout marchant dans la rivière au bas de la digue, près du bout de l'île St. Jean, il courut chercher sa chaloupe, afin d'aller lui porter secours, mais à son retour il avait disparu dans les flots.

Bernardin, père, voyant courir du monde, se dirige en tout hâte lui aussi vers le rivage. Tout à coup, il aperçoit M. Lacasse qui arrivait à un arpent du rivage, *culbutant dans les cailloux*; quand il fut arrivé à une place un peu plane, il s'est trouvé sorti de l'eau et lui a fait signe—comme s'il voulait implorer de l'aide. Il croit qu'il l'a reconnu. Bernardin lui fit comprendre que c'était impossible et qu'il ne voyait rien pour aller à son secours. Puis M. Lacasse tomba de nouveau dans les cailloux; il lui cria, "tiens bon! tiens bon!" Le jeune Courtemanche pouvait être à trente pieds de M. Lacasse. Ils ont disparu à peu près les deux ensemble.

Ils n'étaient pas dans le milieu du courant mais vis-à-vis "l'île au Mouton!" ce qui le porte à croire qu'ils avaient sauté à l'autre bout de l'écluse, à l'eau morte. C'est aussi ce qu'a remarqué Chapleau.

Louis Bernardin les vit en bas de la digue, au pied de l'île St. Jean où l'eau les avait déjà entraînés.

Comment Ouimet a-t-il été sauvé, a-t-il échappé à la mort? où a-t-il passé par dessus la di-

gue et de quelle manière ? il ne nous le dit point, et personne autre non plus.

Une trentaine de jours après l'accident, les cadavres des deux personnes qui avaient été les victimes furent retrouvés, et les intimés payèrent les frais des recherches qui furent faites à cet effet.

Un deuil qui se comprend facilement pesa, pendant quelque temps, sur la meilleure partie de la population de la ville de Terrebonne, et la plupart des habitants de l'endroit furent grandement chagrinés par ce déplorable accident attribué de toutes parts, surtout par les gens à ce connaissant et dépourvus de préjugés, à des causes inexplicables. Seuls, quelques hommes vinrent dire à l'enquête devant le juge de première instance que la traverse suivie par M. Lacasse était dangereuse et qu'il avait agi avec une grande imprudence en l'opérant. À première vue, ils semblent avoir été pénétrés de la croyance que M. Lacasse était absolument incapable de conduire une embarcation quelconque sur l'eau. Opinion qui est fautive et entièrement détruite par les témoins qui prouvent les connaissances de M. Lacasse sur la manière de conduire une embarcation en général sur l'eau et sur la rivière de Terrebonne en particulier. Pour ces individus, pour eux mêmes, aucun danger, aucune crainte légitime à avoir, car leur connaissance de la rivière et de sa navigation les mettrait à l'abri de tout accident, mais il en est autrement de M. Lacasse. L'endroit était plein de dangers pour M. Lacasse, mais d'aucuns pour eux.

Leurs témoignages, remplis d'exagérations, d'inexactitudes, d'improbabilités et de contradictions,—pour ne dire rien de plus—ces personnes, au nombre de sept seulement, sont contredites par vingt-un des citoyens les plus en vue de la ville de Terrebonne, tous gens d'expérience et de position, nés à Terrebonne où y vivant depuis fort longtemps, et cela sur tous les points où il s'agit de danger quant à la traverse en question et de l'imprudence dans la circonstance.

(Suit l'analyse de cette preuve de l'appelant.)

Et c'est sur des témoignages de cette espèce,

contredits sur tous les points, que l'on demande à une cour de justice de condamner les intimés ? Si cette preuve est mise de côté, que reste-t-il de l'imprudence et de la négligence qu'on leur reproche. Absolument rien. Il faudra donc retomber sur des inférences réprouvées de tous les côtés, et que rien dans la cause, d'après moi du moins, ne saurait autoriser ou justifier.

Maintenant quel est le droit qui régit la question ici ?

Notre code (article 1053) dit que : " Toute personne capable de discerner le bien du mal, est responsable du dommage causé par sa faute à autrui, soit par son fait, soit par imprudence, négligence ou inhabileté."

Ce texte est clair, mais est-il donc tellement impérieux qu'il faille trouver coupable " d'imprudence, négligence ou inhabileté " quand même, celui ou ceux qui ne peuvent expliquer comment un événement, quelque désastreux et pénible qu'il soit, est arrivé ?

Mais donner cette interprétation draconienne serait aller, il me semble, bien au-delà de ce que le législateur a voulu dire, ce serait ignorer le fait que nos sens bornés ne peuvent apercevoir du tout très souvent une foule de causes qui produisent des effets que nous voyons bien pourtant, mais qui demeurent inexplicables.

Je ne nie pas, en général, les autorités citées, et sur lesquelles on s'appuie pour faire condamner les intimés. Non, elles sont élémentaires pour ainsi dire, et se résument dans ces quelques mots : " la personne recherchée a-t-elle agi en bon père de famille, oui ou non ? " Ici, à la lumière de la preuve faite dans la cause, des deux côtés, les intimés ont-ils été tellement " imprudents, négligents ou inhabiles " qu'ils doivent encourir une condamnation en dommages-intérêts ? Voilà la question à résoudre. Parce qu'ils étaient en charge du jeune homme placé sous leurs soins, et qui a trouvé la mort dans les eaux de l'Ottawa, en même temps que le courageux et dévoué frère qui le conduisait, malgré les efforts surhumains qu'il a pu faire pour éviter la catastrophe, du moment qu'elle s'est présentée à ses yeux comme inévitable en quelque sorte, les intimés doivent-ils, dis-je,

être tenus responsables de la mort du jeune homme et être punis en conséquence ? En un mot, ont-ils manqué en quelque manière que ce soit à la prudence ordinaire du bon père de famille ?

Est-ce de leur faute si l'accident est arrivé et que le jeune Court-manche y a perdu la vie ?

Je réponds à cette question négativement.

La preuve nous démontre ce qui sait, nous l'avons vu ci-haut : Que le jeune Court-manche est allé avec ses compagnons, sous la surveillance de M. Lacasse, à l'île St. Jean volontairement, et pour une fin légitime ; que l'embarcation qui les portait dans la circonstance, était grande, forte et manie de bonnes rames neuves ; que la charge qu'on y a mise d'une brouette et de quatre petits plants de pins, pesant en tout une centaine de livres tout au plus, n'était qu'une charge insignifiante pour une telle chaloupe, laquelle pouvait contenir 8 ou 9 hommes sans se gêner ; qu'il ne ventait presque pas au moment de la catastrophe, et que ce léger vent, s'il eût pu prendre dans les têtes de ces petits pins, ainsi que l'ont erronément prétendu ou supposé plusieurs témoins, l'effet en aurait été de conduire la chaloupe vers terre et non sur la digne ; que dans l'endroit choisi par M. Lacasse pour passer à l'île St. Jean, est la traverse que prennent tous ceux qui la fréquentent, soit par affaire soit par amusement, et qu'ils comprennent grand nombre de gens de tout âge, des deux sexes ; les pères de famille y laissent aller volontiers leurs jeunes enfants, sans crainte d'aucun accident ; que l'endroit est considéré comme n'offrant aucune espèce de danger que ce fût dans les eaux hautes du printemps ou les eaux basses de l'été ; que jamais il n'est arrivé d'accident là.

(A suivre.)

ADOPTÉZ-LE

Adoptez le célèbre spécifique contre le rhume, la toux, la grippe, la bronchite et la coqueluche ; le BAUME RHUMAL, tous les médecins en recommandent l'emploi.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts ; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est-elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du RÉVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du RÉVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Les personnes qui ont besoin de travaux de lithographie, de typographie ou de gravure sur cuivre peuvent obtenir des soumissions en s'adressant au même endroit.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge* feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

**

Le RÉVEIL est publié et imprimé par A. Filia-reault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

Faites abonnés vos amis au RÉVEIL.